



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/6 (Prog. 12)
29 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session

RÉVISIONS PROPOSÉES AU PLAN À MOYEN-TERME POUR LA PÉRIODE 1992-1997

GRAND PROGRAMME IV. COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Programme 12. Questions et politiques relatives au développement mondial

1. La préparation, la présentation et la teneur du plan à moyen terme et de ses révisions sont régies par le règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.
2. L'article 3.11 stipule, entre autres, que le plan à moyen terme est réexaminé selon les besoins tous les deux ans, de manière à y incorporer les modifications à apporter aux programmes et que les modifications proposées sont aussi détaillées qu'il est nécessaire pour y indiquer les incidences que les résolutions et décisions adoptées par les organes intergouvernementaux ou par des conférences internationales depuis l'adoption du plan ont sur les programmes.
3. Les révisions proposées ci-dessous modifient les parties pertinentes du texte du programme 12, Questions et politiques relatives au développement mondial, du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/253 du 21 décembre 1990, ultérieurement révisé par l'Assemblée dans sa résolution 47/214 du 23 décembre 1992 et publié sous la cote A/47/6/Rev.1 et Corr.1. Les révisions reflètent les modifications intervenues dans la teneur et l'orientation du programme du fait des décisions intergouvernementales pertinentes adoptées après la première révision du plan, en particulier celles concernant la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes et autres mandats pertinents.
4. Il est proposé de supprimer les sous-programmes 5, 6 et 7 du programme et de les remplacer comme suit : a) le sous-programme 5, Développement et environnement, sera remplacé par un nouveau programme 46, Développement durable [voir A/49/6 (Prog. 46)], qui tient compte de la nouvelle orientation prise par les activités des Nations Unies à la suite de la Conférence des Nations Unies

sur l'environnement et le développement; et b) les activités prévues au titre du sous-programme 6, Analyse à l'échelle du système de domaines spécifiques des programmes économiques et sociaux, et du sous-programme 7, Coopération interinstitutions, seront regroupées avec celles du sous-programme 3, Coordination interorganisations du programme 11, Questions et politiques générales, y compris la coordination, et présentées dans le cadre du programme 11 [voir A/49/6 (prog. 11)]. D'autre part, il est proposé de créer un nouveau sous-programme 5, Questions et politiques micro-économiques, au sein du programme 12 afin de tenir compte des nouvelles tendances en matière de développement économique mondial ainsi que des nouveaux mandats relatifs à la privatisation, à l'esprit d'entreprise et aux aspects micro-économiques du développement.

A. Programme

1. Orientation générale

Paragraphe 12.3 Remplacer la dernière phrase ci-après : "Un certain nombre de conférences et manifestations à l'échelle mondiale telles que la Conférence internationale sur la population et le développement (1994), la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (1994), le Sommet mondial pour le développement social (1995) et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), ainsi que l'examen à mi-parcours de plusieurs plans d'action déjà adoptés (comme le Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés) devraient fournir des directives similaires qui seront, selon qu'il conviendra, intégrées dans le présent programme."

Après le paragraphe 12.6, insérer le nouveau paragraphe 12.7 ci-après et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence :

"12.7 Ces dernières années ont été également marquées par une évolution générale de la manière d'envisager les questions de développement, qui a conduit à reconnaître de plus en plus le rôle des marchés et du secteur privé pour ce qui est de promouvoir l'efficacité et la croissance des activités économiques. Il y a maintenant plus de 10 ans que les pays en développement sont de plus en plus nombreux à tenir compte de cette nouvelle façon de voir dans leurs programmes de réforme économique et d'ajustement structurel. Au cours de cette même période, nombre de pays développés à économie de marché ont également aménagé leurs méthodes de gestion économique au niveau national. Cependant, c'est en Europe de l'Est et dans l'ex-Union soviétique, où la réorientation complète du système économique a joué un rôle essentiel dans le processus de changement global, que s'est manifestée l'évolution la plus radicale en matière de pensée et de gestion économiques. La nature de ces ajustements et réformes varie considérablement d'un groupe de pays à l'autre

/...

et, de façon plus spécifique, entre les pays d'un même groupe. Néanmoins, la tendance générale a été de libéraliser, d'alléger les réglementations et de réduire le rôle de l'État dans l'activité économique."

Paragraphe 12.8 Supprimer le paragraphe 12.8.

Après le paragraphe 12.14, insérer le nouveau paragraphe 12.15 ci-après et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence :

"12.15 Il convient de consacrer une attention accrue aux questions concernant les marchés. Cela exigera la mise en place d'une capacité d'analyse micro-économique. En outre, de nombreuses autres questions de politique générale qui se posent actuellement ont une dimension micro-économique. Ainsi, l'analyse du risque et de l'incertitude (par exemple, concernant les décisions en matière d'investissement) constitue un élément de plus en plus important du processus de prise de décision pour de nombreuses questions de développement et ne peut être abordée que d'un point de vue micro-économique. L'examen des questions qui s'inscrivent dans la durée, comme par exemple la recherche du meilleur moyen d'assurer la sécurité économique des personnes âgées, en constitue un autre exemple. De très nombreuses questions de ce type se posent dans le domaine du développement. Enfin, une approche micro-économique visera à trouver des solutions normatives aux problèmes économiques, ce qui présentera un intérêt tout particulier pour les décideurs."

Paragraphe 12.17 Supprimer le paragraphe 12.17 et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Paragraphe 12.18 Dans la deuxième phrase, après "CNUCED", ajouter "le Département de la coordination des politiques et du développement durable".

Paragraphe 12.19 Supprimer la référence aux sous-programmes 5, 6 et 7, insérer une référence au sous-programme 5, Questions et politiques micro-économiques, et renuméroter les sous-programmes suivants en conséquence.

Remplacer la dernière phrase par ce qui suit : "Les sous-programmes 1 à 5 seront confiés au Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, les sous-programmes 6 à 8 au Département des services d'appui et de gestion pour le développement."

Paragraphe 12.20 Soustraire les sous-programmes 5 et 6 de la liste de ceux ayant un rang de priorité élevé.

B. Sous-programmes

SOUS-PROGRAMME 5. DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Remplacer le sous-programme par ce qui suit et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence :

"SOUS-PROGRAMME 5. QUESTIONS ET POLITIQUES MICRO-ÉCONOMIQUES

a) Objectifs

12.55 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 45/199, 46/154, 46/166, 47/92, 47/171, 48/180 et 48/181 de l'Assemblée générale.

12.56 Les récentes réformes économiques allant dans le sens d'une économie de marché adoptées dans le monde entier ont eu beaucoup de résultats positifs, mais dans de nombreux cas les résultats n'ont pas répondu à l'attente. Dans une certaine mesure, ces revers ont été dus au fait que les pays en question utilisent pour la première fois des mécanismes de marché dans des secteurs clefs et ne possèdent qu'une connaissance limitée de leurs incidences possibles, en particulier lorsque des mesures complémentaires s'imposeraient ou que le marché fonctionne de manière imparfaite ou ne joue pas son rôle. Compte tenu de ces problèmes, il peut être souhaitable que les gouvernements interviennent sur le marché, mais le choix de la forme d'action la plus appropriée est habituellement complexe. Nombre de gouvernements continuent par conséquent de chercher à obtenir des informations et des analyses sur les mécanismes, les forces et les faiblesses des marchés afin d'évaluer l'efficacité d'autres politiques possibles orientées vers l'économie de marché et de décider quelles mesures prendre en fonction de leur situation spécifique.

12.57 Le principal objectif du sous-programme est de répondre aux besoins des États Membres en matière d'information et d'analyse des politiques portant sur certaines questions liées au développement du secteur privé et au renforcement de l'efficacité des entreprises publiques en promouvant des approches orientées vers l'économie de marché, notamment les interactions entre l'environnement économique international et les politiques nationales. Plus précisément, le sous-programme aura pour objectif :

a) D'évaluer dans quelle mesure une confiance accrue dans les mécanismes de marchés, notamment en ce qui concerne les marchandises traditionnellement fournies par le secteur public dans de nombreux pays, peut aider à atteindre les objectifs de croissance et de développement de chaque pays;

b) D'étudier les interactions entre la fonction sociale de l'État et les réponses du marché aux besoins sociaux dans différents pays (par exemple, dans le domaine des systèmes de sécurité sociale et autres filets de sécurité);

/...

c) De suivre l'impact de la libéralisation et de l'assouplissement des règlements sur le rôle et le potentiel des petites et moyennes entreprises dans certains secteurs;

d) D'analyser tant l'impact de l'environnement économique international sur l'application des méthodes inspirées de l'économie de marché que le rôle de ces méthodes dans la promotion de l'intégration de tous les pays à l'économie mondiale;

e) De diffuser des informations sur les expériences réalisées en matière d'application des principes de l'économie de marché, notamment l'abolition des monopoles et l'assouplissement des réglementations.

b) Rôle du Secrétariat

12.58 Compte tenu des nouvelles théories et pratiques économiques concernant le rôle des marchés dans le processus de développement, le Secrétariat entreprendra des travaux de recherche orientés sur les politiques et d'analyse portant sur un certain nombre de questions micro-économiques et sociales connexes. Il abordera, tant du point de vue national qu'international, des questions comme la fourniture de biens ayant traditionnellement relevé du secteur public, les systèmes de transfert et de redistribution et la migration et la localisation de l'activité économique.

12.59 À cet effet, le Secrétariat tiendra des réunions d'experts et des séminaires afin d'échanger des vues et des idées avec les décideurs, les agents d'exécution, les universitaires, les instituts de recherche et autres organisations gouvernementales et non gouvernementales sur ces questions. Les résultats obtenus seront mis à la disposition des gouvernements et autres parties intéressées et intégrés, selon que de besoin, à la documentation destinée aux organes intergouvernementaux, pour donner suite aux résolutions de l'Assemblée générale susmentionnées. Une coordination et une coopération étroites seront maintenues avec tous les programmes pertinents du système des Nations Unies, notamment les institutions de Bretton Woods, afin d'éviter les doubles emplois dans les activités menées au titre de ce sous-programme."

SOUS-PROGRAMME 6. ANALYSE À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME DE SECTEURS SPÉCIFIQUES
RELEVANT DES PROGRAMMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

SOUS-PROGRAMME 7. COOPÉRATION INTERINSTITUTIONS

Supprimer les deux sous-programmes susmentionnés et renuméroter les sous-programmes suivants en conséquence.
